

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le **23 mai**, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au **Complexe Sportif et Culturel de Songeons**, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DOR, Président.

*** Etaient présents :** MM BAUDART R, BERNARDIN J, BESNIER G, BIZET F, BOUCHART L, BOUS W, BOUTELEUX P, BOYENVAL G, CAUX E, CHARLES I, CHEVEUX M, CIRIER S, COCU C, CORDIER F, COUROUBLE V, COUSSEMENT G, DANIEL C, DANIEL L, DEFRANCE G, DELATTRE D, DELOBEL G, DES COURTILS P, DEVAMBEZ G, DEWACHTER C, DOR JL, DORMOY D, DUBUT M, DUPONT A, ESTIENNE JP, FIZET P, FOUCAULT S, GAVELLE C, GAVELLE P, GORENFLOS A, GORET G, GUINEAU F, HAUDIQUERT E, HOUEPE J, HUCLEUX J, INGLARD L, JUMEL R, LECUIR G, LEGUAY A, LILIE JM, MABILLOTTE R, MASSON G, MERCIER JC, PARIS J, PERIMONY P, PUISSANT M, RETOURNE L, SARRAT F, SMESSAERT P, TINGAUD Y, TOURNACHE D, TRANCART H, VAN DECAVEYE F, VAN OOTEGHEM P, VERBEKE P, VERSLUYS T, VISSE M et WIART A.

*** Excusés :** MM BINDER M, BOUTON N, CREPIN JM, CUVELIER F, DECHERF S, DEGRY A, DESMET D, FOURNIER V, LARCHER J, LEVASSEUR A, LEVASSEUR T, MONCEAU G, NANTIER JP, PEIGNE J, PREVOST P, SYS P et VAN OOTEGHEM N.

*** Pouvoirs :** Mme BINDER M donne pouvoir à Mr BOUS W, Mr BOUTON N donne pouvoir à Mr HUCLEUX J, Mme DECHERF S donne pouvoir à Mr DOR JL, Mr DESMET D donne pouvoir à Mr DANIEL L, Mr LARCHER J donne pouvoir à Mr WIART A, Mr LEVASSEUR A donne pouvoir à Mr BAUDART R, Mr LEVASSEUR T donne pouvoir à Mr VERBEKE P, Mr NANTIER JP donne pouvoir à Mr BOUTELEUX P, Mr PEIGNE J donne pouvoir à Mr COCU C et Mme VAN OOTEGHEM N donne pouvoir à Mr BOYENVAL G.

Date de convocation :	16 mai 2019	Nombre de délégués en exercice :	115
Date d'affichage :	16 mai 2019	Nombre de délégués présents :	62
		Nombre de pouvoirs :	10
		Nombre de votants :	72

OUVERTURE DE SEANCE

❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du **04 avril 2019**.

Mr JUMEL revient sur ses propos peut-être mal compris : « Oui, j'ai dû mal m'exprimer parce qu'il y a une phrase particulièrement abrupte dans ce compte-rendu qui dit que « j'ai noté une contradiction entre les maires et les conseillers », je voulais dire qu'il me semblait contradictoire de renforcer les compétences de la

Conférence des Maires et d'améliorer l'implication bien sûr des conseillers, je n'ai pas dit qu'il y avait des contradictions entre les maires et les conseillers... ».

- ❖ Désignation de deux secrétaires de séance :
Pour la réunion de ce jour, sont désignés : Mr Patrick FIZET ;
..... Mr Christian GAVELLE.

RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS.

Mr MASSON présente ce point.

Mr COUROUBLE souligne qu'aucun effort n'est fait quant aux emballages et que si chaque particulier effectue bien son tri, il reste néanmoins la quantité des producteurs concernés au niveau des emballages surfaits.

Mme LEGUAY indique qu'il est possible de faire son marché en faisant des économies à ce niveau-là (par exemple amener sa boîte pour les œufs...).

Mr MASSON signale qu'au niveau des emballages, on arrive quand même à valoriser en recyclant. Il précise qu'il y a un effet consommateur, mais également un effet producteur.

Mme CHARLES évoque les consignes de tri au niveau des cimetières, ce qui entraîne un débat,

Mr GAVELLE indique qu'il fait lui-même le tri des grandes poubelles lors des différentes manifestations sur sa commune et estime que ce sont les comportements qui doivent être changés.

Mr MASSON souligne que l'on verra à la « Fête à DD » si les gens feront l'effort du tri. Il explique ensuite Le projet de fusion de la CCPV avec le Plateau Picard Nord (SMIRTOM).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE :

- le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

AUTORISE :

- le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

CONVENTION ENTRE LA REGION HAUTS-DE-France ET LACCPV PORTANT SUR LES FINANCEMENTS DES OPERATEIURS DE LA CREARION D'ENTREPRISES.

Mr BOUCHART a présenté ce point, qui n'a pas soulevé de questions particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

- la convention de partenariat relative à la participation de la CCPV au financement des aides et des régimes d'aides de la Région Hauts-de-France ;

AUTORISE :

- le Président à signer ladite convention, ci-après annexée ;
- le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA PARTICIPATION DE LA CCPV AU FINANCEMENT DES AIDES ET DES REGIMES D'AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES SUR LA REGION DES HAUTS-DE-France ;

Mr BOUCHART a présenté ce point, qui n'a pas soulevé de questions particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

- les termes de la convention—type à conclure avec la Région Hauts-de-France ;

AUTORISE :

- le Président à signer la convention relative aux financements des opérateurs de la reprise et de la création d'entreprises ;
- le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE (2018) A LA REALISATION DU RESEAU OISE TRES HAUT DEBIT.

Mr BOUCHART a présenté ce point, qui n'a pas soulevé de questions particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

- l'avenant n°1 à la convention de participation financière 2018 avec le SMOTHD, ci-après annexé :

AUTORISE :

- le Président à signer ledit avenant ;
- le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

AVENANT AU PROJET DE REHABILITATION ET DE RENOVATION DE LOCAUX COMMUNAUTAIRES : PRESTATIONS SIMILAIRES PORTANT SUR LE REFECTION DE LA TOITURE « TUILES » DU BATIMENT EXISTANT RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE REFECTION DES LOCAUX COMMUNAUTAIRES DE MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS

Mr BERNARDIN présente ce point.

Mr DOR explique qu'il a été demandé au maître d'œuvre de rattraper son erreur sur le reste des locaux.

Mr BOUS estime qu'aujourd'hui le dossier est bien plus lourd que prévu et qu'il aurait mieux valu partir sur du neuf au lieu d'un bâtiment ancien rénové. Il ajoute qu'il trouve inadmissible que les 19 000 € soient payés par les entreprises, que ce n'est pas à ces dernières de payer pour les erreurs du maître d'œuvre.

Mr GORET estime pour sa part qu'il y a quand même quelque chose de bizarre dans cette affaire, notamment qu'il avait décidé à l'unanimité qu'il valait mieux construire plutôt que de réhabiliter, et que d'un seul coup une commission s'est réunie et a décidé de réhabiliter...

Mr DOR répond que ce sont bien les élus qui ont décidé de réhabiliter...

Mr GORET exprime son désaccord ;

Mr DOR répond que la décision a été prise par la commission et présentée ensuite en Conseil Communautaire qui a voté la réhabilitation du centre social.

Mr GORET indique que les choses sont celles d'aujourd'hui et qu'il faut terminer, mais qu'il y a des quand même des choses « qui n'ont pas été » dans cette affaire.

Mr DEVAMBEZ souligne que lorsque l'on entreprend des travaux, on a malheureusement bien souvent des surprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents (2 abstentions),

PREND NOTE :

- du montant de l'offre « DELAFORGE & FILS » pour un montant de 19 830,30 € HT ;

AUTORISE :

- le Président à signer le marché de l'ensemble des documents afférents à ces travaux ;
- le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

GEMAPI : RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR CINQ SITES HYDROLIQUES A ESCAMES.

Mr PERIMONY présente ce point.

Mme BELLIARD (sur autorisation exceptionnelle de **Mr DOR**) précise que les propriétaires des moulins ont forcément été déçus du changement du X^{ème} plan, car ils étaient assurés d'être financés à 100%. Elle souligne qu'il est important que les dossiers soient déposés dans le temps imparti, car il n'y a que 4 commissions par an au niveau de l'Europe et que l'on est déjà à la moitié de l'année.

Mr JUMEL demande s'il y a eu 1 étude ou 5 au niveau de la police de l'eau ?

Mme BELLIARD répond qu'il y a 5 dossiers différents sur 5 sites différents.

Mr DOR souligne que pour que cela aille vite, il va falloir avoir une réponse du Contrôle de Légalité sur le maintien dans les travaux du saucissonnage actuel, c'est-à-dire 5 chantiers, ou alors le refus éventuel du Contrôle de Légalité et dans ce cas, un appel d'offres devra être relancé avec tous les risques que cela comporte en termes de temps.

Mme BELLIARD indique que chaque dossier est différent et qu'il y en a qui est important car la maison risque d'être inondée ; Elle ajoute qu'il y a des vannages qui sont complètement abîmés et que s'il n'y avait qu'une seule entreprise qui répondait, ce serait plus facile et moins cher. Elle insiste sur le fait que chaque site a été étudié indépendamment et que, pour sa part, ce n'est pas du saucissonnage. Elle estime que ce qui est dommage, c'est la lenteur des services de l'Etat à instruire les dossiers.

Mr PERIMONY répond que chaque dossier a été traité indépendamment.

Mr JUMEL re-demande si au niveau des autorisations de travaux sur les rivières, il y en a 1 ou 5 ? Il estime que c'est cela qui va énormément jouer...

Mr PERIMONY répond qu'il ne sait pas.

Mme BELLIARD répond négativement.

Mr SMESSAERT (Luc) estime que sur ce sujet-là, on dépense des sommes « astronomiques » et qu'il faut savoir résister à cette aberration qui consiste à mettre tout le monde au même niveau sur cette continuité écologique.

Mr INGLARD demande, concernant le montage financier, si « l'hydro-électrique » dans le cadre d'énergies renouvelables avait été envisagé ?

Mr PERIMONY répond que l'hydro-électrique, c'est quand même des productions assez modestes et finalement, il n'y a pas de projets concrets qui se mettent en place en France...

Mr COUROUBLE estime que ce serait intéressant que ce sujet soit diffusé au niveau de la Lettre de la Picardie Verte, car il y a des gens qui s'interrogent quant aux travaux du moulin de Tossac, par exemple.

Mr PERIMONY répond qu'effectivement il s'agit de travaux impressionnants.

Mr DOR conclut que cette opération ne pourra être menée qu'en neutralité financière totale pour la Communauté de Communes et que c'est la sensibilité des uns et des autres qui peut faire la différence.

Mr PERIMONY conclut qu'il y a plusieurs solutions, c'est-à-dire : ou la Communauté de Communes de la Picardie Verte le prend sur ses fonds propres, au détriment certainement d'autres choses ; la deuxième solution, c'est on instaure une taxe GEMAPI ; et la troisième solution, on n'instaure pas de taxe GEMAPI, on augmente les taux.

Mr JUMEL estime que quelles que soient les modalités de financement, il aimerait qu'avant la phase de discussion avec les syndicats, qu'il y ait une discussion au Conseil Communautaire sur la nature et la pertinence des opérations effectuées. Il ajoute, effectivement, que par rapport aux travaux sur les rivières... « on peut faire tout et n'importe quoi » !

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents (moins une voix, soit une abstention), et sous les réserves de l'accord du Contrôle de Légalité de la Préfecture de l'Oise, quant à l'éventuelle procédure de marché entachée – ou non – de saucissonnage,

AUTORISE :

- le Président à signer une convention entre la CCPV et chaque propriétaire pour transférer la maîtrise d'ouvrage à l'intercommunalité ;
- le Président à signer une convention pour Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) entre la CCPV et le SIVT ;
- le Président à assurer les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau pour le reste de la maîtrise d'œuvre et les travaux ; le SIVT (en assistance à maîtrise d'ouvrage de la CCPV) devant se charger de cette mission ;
- le Président à instruire les dossiers de demandes de fonds européens, sachant que les dossiers ne peuvent être présentés désormais qu'en septembre ; l'instruction des dossiers sera faite par le SIVT (les fonds européens apportant donc 20% sur les travaux et le reste en maîtrise d'œuvre) ;

VALIDE :

- que le marché pour les travaux entraînera une consultation, et que la SOGETI fournira les documents suivants : CCTP, CCAP, BPU, DQE, AE et RC, issus du marché initial ;

AUTORISE :

- le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE.

- ✓ **Mr PERIMONY** présente la « Fête à DD » et remercie la commune d'HANVOILE d'avoir prêté ses installations ; il espère que ce sera un beau succès.
Mr COUROUBLE ajoute que l'information est très bien passée au niveau de la communication.
Mr GAVELLE indique que « celui qui ne le sait pas, c'est parce qu'il ne veut pas le savoir ».
- ✓ **Mr VERBEKE** donne des informations sur l'aire de stationnement de Gerberoy, ainsi que sur l'aire de camping-cars de Songeons. Il évoque la décision du Bureau Communautaire quant au pré-achat de livres sur Gerberoy.
Mme GUINEAU explique que cet ouvrage est un peu à part par rapport aux autres livres sur Gerberoy, car il ne contient essentiellement que de belles photos. Elle indique que c'est un livre édité par les « Editions du Patrimoine ». Elle précise que le principe de ces derniers est de vendre leurs livres à 12 euros pour que ce soit abordable pour tous.
Mr VERBEKE indique que la CCPV va faire l'acquisition d'une centaine de livres, d'une part pour les communes, et d'autre part pour faire des cadeaux. Il précise que les élus n'hésitent pas à demander à la mairie de GERBEROY directement s'ils en veulent plus.
Mr GAVELLE demande à partir de quand les livres seront disponibles ?
Mme GUINEAU répond à partir du mois de juin et précise que ce sont les habitants de GERBEROY qui ont rédigé un petit article.
Mr VERBEKE évoque ensuite le programme « Sortir », qui va bientôt paraître.
- ✓ **Mr BOUCHART** évoque le Tiers-lieu numérique mis en place à Grandvilliers, ainsi que le SMOTHD.
Mr DANIEL souligne qu'il y a déjà des commercialisations qui ont été faites, alors que le réseau n'est pas encore disponible.
- ✓ **Mr ESTIENNE** (pour le PLUi-H) indique que les réunions de zonages sont terminées, que la réunion publique a été très intéressante et qu'une réunion a été faite avec les Vice-Présidents pour faire le bilan du zonage et du règlement. Il indique que le Bureau d'Etudes propose de rencontrer les élus, les 11, 12 et 13 juin, pour ajuster les plans de leurs communes.
- ✓ **Mr BERNARDIN** évoque le triathlon « Fit'Days », dont l'objectif est de faire participer sur toute la France 20 000 enfants et 5 000 adultes dans 35 lieux ; il ajoute que la finale sur la Normandie aura lieu le 22 juin, à Alençon.
Mr DOR ajoute que la CCPV a accepté ce triathlon puisque pour une fois il se déroule en milieu rural.
- ✓ **Mr MASSON** indique que la société DECAMP-DUBOS, prestataire de la CCPV pour le transport de bennes dans les déchetteries, a été liquidée et c'est la société REMONDIS qui a repris DECAMP-DUBOS, mais pour l'instant, il n'y a pas de changement pour la CCPV. Il ajoute aussi que les élus ont reçu en mairie un modèle d'arrêté sur les dépôts sauvages qu'ils peuvent prendre.
Mr DEVAMBEZ remercie pour ce modèle d'arrêté car sa commune a subi 6 dépôts sauvages en une semaine et demi.
- ✓ **Mr COUROUBLE** demande si les textiles sont de la compétence de la commune ou de la Communauté de Communes ?
Mr MASSON répond que c'est ni l'un, ni l'autre, et que c'est bien là le problème !
Mr COUROUBLE indique que dans le magazine « Tricycle », il est dit que l'on arrive à gérer le ramassage des colonnes, sauf celles des textiles qui sont remplies tout le temps.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20h30.